



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### CAPES

Question écrite n° 59689

#### Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre de postes proposés au CAPES d'occitan-langue d'oc qui n'a cessé de diminuer depuis 2002. Les étudiants engagés dans la préparation de ce concours et leurs enseignants sont consternés de cette situation qui met en péril l'enseignement, la transmission et l'étude de la seconde langue de France. Les estimations réalisées par différentes associations oeuvrant en faveur du développement de l'enseignement de la langue occitane laissent apparaître la nécessité de porter à vingt le nombre de postes qu'il conviendrait d'ouvrir, dès la prochaine session, au concours de CAPES d'occitan-langue d'oc. Il lui demande donc la position de son ministère à ce sujet.

#### Texte de la réponse

La détermination du volume global de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré s'appuie sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux personnels titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs de titulaires, notamment en retraite. La répartition entre disciplines des possibilités de recrutement ouvertes chaque année doit se fonder sur les besoins d'enseignement tels qu'ils s'expriment dans les établissements. Il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. À l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les disciplines dans lesquelles les besoins sont saturés. L'enseignement de l'occitan s'est fortement développé durant les dernières années scolaires, ce qui a conduit à recruter un nombre important d'enseignants. Ainsi, depuis la mise en place, en 1992, de la section « occitan-langue d'oc » au CAPES, le nombre de postes ouverts au concours externe a augmenté de 143 % en dix ans. La demande d'enseignement dans cette spécialité est désormais couverte. En effet, pour la rentrée 2004, le nombre de néotitulaires à affecter issus des concours 2003 (quatorze) est très largement supérieur au besoin d'enseignement (un). Cela signifie que plusieurs jeunes enseignants ne se verront pas proposer un service complet en enseignement ou en remplacement. Ainsi, le choix de maintenir l'ouverture, pour la session 2004, de quatre postes au concours externe contribuait-il, de fait, au développement de cette langue régionale. Le désistement d'un des lauréats n'a pas été compensé par le recours à une liste complémentaire car celui-ci s'effectue, de manière exceptionnelle, dans les disciplines qui connaissent des difficultés particulières de recrutement, ce qui n'est pas le cas, au vu des éléments précités, de l'occitan. Par ailleurs, au titre de la même session, l'ouverture d'un poste au concours réservé, qui doit permettre l'intégration d'un agent non titulaire, participera à la politique de résorption de l'emploi précaire. Afin d'encourager l'apprentissage de cette langue régionale, élément de richesse du patrimoine culturel et linguistique national, quatre postes seront à nouveau offerts au CAPES externe d'occitan pour la session 2005.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription** : Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 59689

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 8 mars 2005, page 2330

**Réponse publiée le** : 5 avril 2005, page 3494